

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE56 (Rect)

présenté par  
Mme Faure-Muntian, rapporteure

-----  
**ARTICLE 18**

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« règles adoptées conformément au »

les mots :

« dispositions prises sur le fondement du ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 9, substituer aux mots :

« adoptées en application »

les mots :

« prises sur le fondement ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.